

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 10/11/2020

A la suite de l'élection des représentants des communes et des établissements publics, le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 10 novembre 2020 à 9 h 00 au siège du SDEEG - 12 rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

## PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- Mme DUCOURTIOUX Nadine, Maire de ARSAC
- M. DUDON Bernard, Maire de PESSAC-SUR-DORDOGNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- M. VINCENT Dominique, Conseiller départemental

## REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (procuration à M. EGRON Jean-François)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (procuration à M. DURANT Marcel)
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (procuration à M. DUDON Bernard)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (procuration à M. RECORs Roger)

## EXCUSÉS

- M. BOUDIÉ Florent, Conseiller régional
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- M. FATH Bernard, Conseiller Départemental du Canton de LA BRÈDE
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
- Mme MOGA Martine, Conseillère régionale
- Mme MONCOUCUT Edith, Conseillère Départementale du Canton de Pessac I
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH

**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 4 novembre 2020 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 4 novembre 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/11/2020

Délibération n° DE-0030-2020

**Objet : Détermination du nombre et élection des Vice-Présidents**

Monsieur Roger RECORS, élu Président du Centre de Gestion, prend la présidence de l'assemblée. Il remercie les membres du Conseil d'administration de leur confiance et entame le deuxième point à l'ordre du jour de la séance portant sur la détermination du nombre et l'élection des Vice-Présidents.

- Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le Président expose qu'il revient au Conseil d'administration du Centre de Gestion de déterminer le nombre de Vice-Présidents (*entre 2 et 4 ; article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion*) et propose de maintenir le nombre de 4 régulièrement retenu depuis plusieurs années.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE**

- de fixer à 4 le nombre de Vice-Présidents du Centre de Gestion.

- Élection des Vice-présidents

Le Président rappelle que, selon l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, les Vice-Présidents sont élus parmi les membres titulaires du Conseil d'administration représentant les collectivités affiliées, à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

Contrairement aux règles applicables dans les conseils municipaux, la réglementation relative aux centres de gestion ne prévoit pas d'ordre du tableau des membres du conseil d'administration, l'ordre des Vice-Présidents (important pour le remplacement du Président en cas d'empêchement ou de vacance) est déterminé par le Conseil d'administration. Il convient donc d'élire successivement chacun des Vice-Présidents.

Il est fait appel à candidatures.

Après déclarations des membres présents et formulations des candidatures :

- Madame Nathalie LE YONDRE est candidate aux fonctions de 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,
- Monsieur Marcel DURANT est candidat aux fonctions de 2<sup>ème</sup> Vice-président,
- Monsieur Didier MAU est candidat aux fonctions de 3<sup>ème</sup> Vice-président,
- Monsieur Christophe DUPRAT est candidat aux fonctions de 4<sup>ème</sup> Vice-président.

Il est procédé aux opérations de vote dont le résultat est le suivant :

- Madame Nathalie LE YONDRE est élue 1<sup>ère</sup> Vice-présidente au premier tour de scrutin à l'unanimité des suffrages exprimés,
- Monsieur Marcel DURANT est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président au premier tour de scrutin à l'unanimité des suffrages exprimés,
- Monsieur Didier MAU est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président au premier tour de scrutin à l'unanimité des suffrages exprimés,
- Monsieur Christophe DUPRAT est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président au premier tour de scrutin à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 10/11/2020

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 10 novembre 2020.



Le Président,



**Roger RECORS**  
*Maire-adjoint de CESTAS*

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **1 2 NOV. 2020**

PUBLIÉE LE : **1 2 NOV. 2020**

# Acte à classer

DE-0030-2020

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-11-12T11-56-58.00 ( MI226407312 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20201110-DE-0030-2020-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Détermination du nombre et élection des Vice-Présidents

Date de décision : 10/11/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif  
5.1.2. fixation du nombre d'adjoints

Acte : DE-0030-2020 Détermination du nombre et élection des Vice-Présidents.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/11/20 à 11:56

Date 12/11/20 à 11:56

Date 12/11/20 à 12:02

Par SMETRYNS Ludivine

Par SMETRYNS Ludivine